

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

—  
La Ministre déléguée  
chargée des Français de l'étranger  
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 11 décembre 2012

Madame, Monsieur,

Je suis attachée à notre réseau d'enseignement français à l'étranger et à ses spécificités, qui en font un réseau unique au monde au service de nos concitoyens établis hors de France.

La diversité est la richesse de nos écoles, diversité des nationalités des enfants scolarisés mais aussi diversité des origines sociales. C'est en effet dans l'échange et le dialogue avec les autres et leurs différences que le projet pédagogique développé pour nos enfants prend tout son sens.

Je tiens absolument à la mixité sociale de nos établissements. Le système d'aide à la scolarité attribuée sur des critères sociaux constitue l'instrument qui permet aux enfants qui en ont besoin de profiter de la solidarité nationale et d'accéder ainsi, dans toute leur diversité sociale, à nos écoles.

La mesure de prise en charge des frais de scolarité pour les lycéens français a été supprimée dès cette rentrée. Cette suppression était une mesure d'équité sociale mais aussi un impératif économique incontournable. En effet, le gouvernement précédent n'avait pas prévu le budget nécessaire pour financer les bourses sur critères sociaux ni en 2012, ni pour les années suivantes. La suppression de la pec permet de financer le dispositif dans un cadre rénové.

Il fallait refonder notre système de bourses sociales sur de nouveaux critères qui le rendent plus juste et qui assure aux familles une aide efficace garantie pour les prochaines années. Nous devons cette lisibilité aux parents lorsqu'ils engagent leurs enfants dans le choix d'un système éducatif.

Comme vous le constaterez dans la note jointe, le nouveau système permet d'accompagner dans leur projet de scolarisation davantage de familles. Les bourses à taux plein seront réservées à ceux qui en ont besoin et les quotités accordées seront réparties de manière plus proportionnelle aux revenus.

Vous noterez également que cette réforme permet de traiter plus équitablement les familles : la référence au coût de la vie est maintenant établie par un indice reconnu internationalement et la prise en compte des points de charge a été modifiée en ce sens.

En proposant cette réforme, je fais un choix responsable, le seul possible aujourd'hui pour permettre d'assurer une aide efficace à la scolarité de nos enfants pour les prochaines années. Il en va de l'avenir de notre réseau d'enseignement français à l'étranger au service de nos compatriotes et du rayonnement de nos valeurs, de notre culture et de notre langue.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



**Hélène CONWAY-MOURET**